





PREFECTURE DES VOSGES  
PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

COMMUNE : V R É C O U R T - 88

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIF

à la demande présentée par l'Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses  
Affluents (EPAMA EPTB Meuse) en vue de :

- déclarer d'utilité publique des aménagements hydrauliques prévus sur le bassin de la Meuse amont ;
- réaliser une enquête parcellaire ;
- déclarer d'intérêt général le projet d'aménagements hydrauliques et environnementaux du bassin de la Meuse amont dit HEBMA ;
- obtenir l'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement de réaliser les travaux correspondants (volets loi sur l'eau et dérogation au titre des espèces protégées) ;
- instituer des servitudes d'utilité publique prévues à l'article L.211-12 du code de l'environnement.

~~N~~ / si plusieurs registres

---

**Arrêté inter-préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête du 16/06/2020**

---

**Commission d'enquête désignée par ordonnance du tribunal administratif N° E20000018/54 du 15 juin 2020 :**

- M. Luc MARTIN, retraité, président ;
  - M. Claude BESANCON, retraité ;
  - M. Jean-Patrick ERARD, retraité ;
  - Mme Brigitte WEISSE, attachée territoriale ;
  - M. Patrick GRANGE-NICOT, retraité.
- 

**Durée de l'enquête publique :** 35 jours, ouverte du 6 juillet 10 heures au 10 août 2020 12 heures,

**Siège de l'enquête :** Mairie de Neufchâteau

**Autres lieux d'enquête :** Mairies d'Audeloncourt, de Bourg-Sainte-Marie, de Breuvannes-en-Bassigny, de Doncourt-sur-Meuse, d'Hâcourt, de Levécourt et de Soulaucourt-sur-Mouzon sises dans le département de la Haute-Marne et de Barville, d'Harchéchamp, de Moncel-sur-Vair, de Pompierre, de Rebeuville et de Vrécourt sises dans le département des Vosges

---

**Registre d'enquête** comportant : 10 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête, destiné à recevoir les observations et propositions du public.

*le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dès leur réception, dans les mairies précitées, ainsi que dans les préfectures des Vosges et de la Haute-Marne.*


---

En exécution de l'arrêté précité, je soussigné, M Luc MARTIN, président de la commission d'enquête, ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 10 feuillets, pour recevoir les observations et propositions du public, pendant 35 jours, du 6 juillet 10 heures au 10 août 2020 12 heures


aux jours et heures ouvrables de la mairie ou lors des permanences suivantes :

Le mercredi 8 juillet 2020	de 10 H 00 à 12 H 00
Le samedi 18 juillet 2020	de 10 H 00 à 12 H 00
Le mardi 4 août 2020	de 17 H 00 à 19 H 00
Le	de ___ H ___ à ___ H ___

A Neufchâteau, le 24 juin 2020  
Le président de la commission d'enquête



VRE1

Feuillet n° 1 - paragraphe 

observations et propositions du public

Permanence du 08/07/2020 - 10h/12h

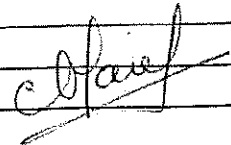
M<sup>rs</sup> SIBBER Jo - Louis Association Riverains Nazan

Actuellement en cas d'inondation l'eau arrive  
près du captage d'eau. Avec la digue il peut  
advenir une surinondation risquant de  
polluer le captage de notre eau.

VRE2

Pauline Claudine 3e' cercle

Impossibilité d'accéder au dossier G7 actualisé  
(30-)



Permanence du 18/07/2020 - 10h/12h

VRE2  
Pour me compenser pas en cas de surinondation pourquoi  
ce nous faudrait plus que les voisins le terrain de la  
commune et tant haut en hauteur et touchant les contours si  
l'inondation est importante? Pourquoi nous serons  
impactés plus que d'autres étant propriétaire depuis  
le 1<sup>er</sup> Janvier 1983. En 2001 c'était différent  
il y avait une forte couche de gelée et beaucoup  
de neige et de forte pluie

J'espère que l'on sera protégé  
Questions Le Houzon venant de Fontigney les Bains  
et l'amorce se jette dans le moulin donc il  
pleut beaucoup dans l'est contre ça arrive rapidement  
et ça monte à Vercourt. J'espère que vous prenez  
en compte sa possibilité de faire quelques choses  
en amont. Ça passe à Rorsere du Houzon et  
arrive à Vercourt rapidement

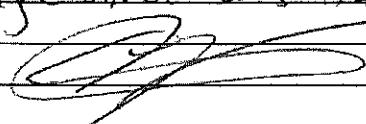
Avant de faire les choses voir la situation avant?  
Tme Valley Vallée Hère

observations et propositions du public

VRÉ3

M<sup>r</sup> Petit Cyril Co-gérant du Gucci de l'Anger à Grandville

Je ne suis pas d'accord avec les travaux de rééducation de "l'île mineure" qui vont engendrer des surfaces perdues pour l'exploitatio<sup>n</sup> des parcelles riveraines, de l'entretien en plus, des plantations où on est pas consulté. De plus ces travaux vont engendrer des pertes de surfaces d'exploitatio<sup>n</sup> sans aucune contrepartie. De plus ces travaux à ces périodes vont engendrer des nuisances car ce sont des p<sup>er</sup>forateurs.



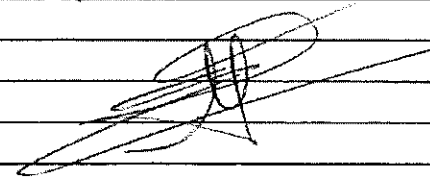
VRÉ4

M<sup>r</sup> VÉLER Thierry agriculteur et propriétaire d'un gîte rural

Après habitation en cette au bord du moulin (toit) ainsi que le gîte. En 2001, une machine est le gîte a été renouvelé (15 cm d'eau).

Or aujourd'hui la matérialisation du projet de digue (sur l'ancien) ne fait pas référence à une surveillance chez moi alors que je suis au même niveau que le palier haut de la digue. Il est possible à ce jour.

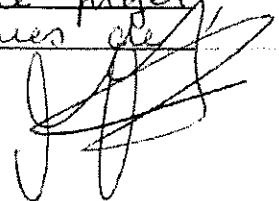
Il y a une de toute évidence surveillance chez moi et par conséquent l'arrêt de l'activité économique du gîte et une perte quasi nulle de non participation.



VRÉ5

Mme Marie-Ange CORROY

Je suis propriétaire d'une résidence secondaire à Vrécaut et je suis solidaire avec les agriculteurs de Vrécaut qui sont menacés par ce projet. Je suis également inquiète par les risques de nuisance pour l'eau potable.





## observations et propositions du public

REG M<sup>me</sup> Claudine MAROT Les Riverains du Nozon

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir demander à l'Epave de procéder à une riposte de la recherche. Nos aménagements également effectués l'emplacement de la pierre de remorque et que elle ont également été matérialisés.

Avec mes remerciements.

*C. Marot*

Fin de la permanence à l'Es.

REG M<sup>me</sup> Pierrette PIERROT

Un barrage constituant une entrave à l'écoulement de l'eau, je suis contre l'absurdité de ce projet.

Les cotes d'inondation notées dans les documents sont sous estimées 40 cm au lieu de 60 cm. Les phénomènes climatiques de plus en plus excessifs forte précipitations dans ces rages peuvent entraîner la montée des eaux à quelques centimètres supplémentaires. Dans ce cas de nouvelles maisons seraient inondées. Ceci va à l'encontre du projet qui se doit pas être de zone habitée inondable.

La création d'une retenue d'eau en aval d'un village n'est pas raisonnable. Les eaux viciées par certains habitants les traumatisent, n'ajoutent pas plus d'inquiétude.

J'ai lu en partie les documents en mairie. Les conséquences du barrage sur le puits d'alimentation en eau potable de la population de Voisancourt laissent perplexe. Sera-t-il impacté? Peut-être? Il faudra surveiller la qualité de l'eau? qui le fera? quand? qui paiera? Faut-il créer des risques supplémentaires pour la population?

Creuser pour mettre à jour les fondations des ponts est en son sens, sa conception supposée telle, dans le temps ces modifications? Quelles garanties pour l'avenir? Des inondations auraient pu être évitées par la conception d'ouvrages: ponts sous diaphragme, viles bitonnées, remblais sauvage ou non fait au long du Nozon et de la Recuse. Nous rejoignons pas.

Samedi 25 juillet 2020

*P. P.*

observations et propositions du public

16h55. Amis du Communisme respectueux L. Grange Nicot  
x Salle. Material "Secours National" en face  
x d'ouvrir sur table  
x bureau Secours de Mémoire  
x 1 observation depuis précédente séance

à 17h0 de présenter Monsieur et Madame VALHÉ Jean Claude  
qui remettent 1 dossier, 1 page - (intégrer deux autres) <sup>et Brigitte</sup>

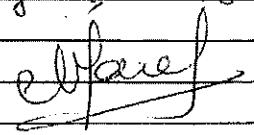
à 17h15 de présenter Madame ALBERT Claudine  
présidente "Rivers du Douzon"  
Monsieur Michel BRESSE vice président  
Monsieur BRICARD Alain vice président

Madame la présidente remet en dernier de 94 pages  
Claudine Baud - Association le Rivers du Douzon

VRÈS

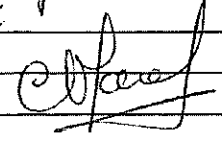
Je sollicite la prolongation de l'expertise  
concept Jeme  
- de l'importance du dossier  
- de la difficulté de prendre connaissance du dossier (30)  
- des difficultés de communication (refus de la Naissie)

Je vous en remercie et vous prie d'agréer mes  
salutations distinguées.



VRÈS

Suite à une reprise de l'épave du  
17/11/2015, veuillez voir ci-joint les propositions  
demandées sur le document joint



observations et propositions du public

Je remets à Monsieur le Commissaire départemental  
les pièces concernant l'avis des membres  
et sympathisants de l'Association des  
Riversides de l'Orizon



Sieur Alain conseil des sages de Thiéville  
s'excuse tout-à-fait de leur absence.

THOUVENIN James - Conseil des sages et  
ancien exploitant de nombreuses parcelles  
le long de l'Orizon.

Willy Isabelle dépose un document de 2 feuilles en réponse à  
l'enquête d'intérêt public. à 18 h.

VRÉMO

Anne Marie Thuille conseillère municipale  
se me inquiète de l'ouvrage fait  
en amont du pont qui  
fragiliserait l'ouvrage du pont puisque  
le bois serait à sec à sec à sec.  
cet ouvrage décalerait le centre du village  
et un barrage qui ferait encaisser  
l'eau est un ouvrage qui coûte très cher  
pendant ce temps où tout s'inverse de  
nouveau climat!!! - M. Thuille

Mollinger Joel et Michel Nrea  
Venez de renseignements sur le projet

M. de Mouton de Mairie me remet des

Comptes rendus de M. Jean Louis

qui est entrain de constituer un dossier

et qui demande une photocopie d'expertise

Monsieur Pont et a été appelé par M. J. P.

le commissaire départemental à 17h55



observations et propositions du public

1745 Auteurs le X<sup>e</sup> siècle M<sup>e</sup> M<sup>e</sup> M<sup>e</sup> une lettre  
de M<sup>e</sup> SCAUDURA Collet. Brelange  
qui s'oppose à ce projet car il craint la  
cessation de son activité.

fin de l'année 1965

→ Sub apts 7 documents.

① → lettre m. m. VALLON J. C

② → doner "livres du bouge" m. MAESTRI

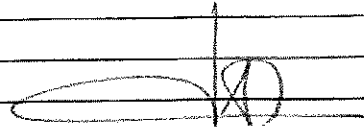
③ → 2<sup>e</sup> influence f. l'ouvrage m. MAESTRI

④ → Livre du "Concil de l'ages de la l'ouvrage"

⑤ → Réponse à l'ouvrage philippe m. J. J. Willy

⑥ → Concil de Bl. 08. 22. 1842 m. Henri Lenoir

⑦ → lettre de m. SCAUDURA. Brelange



**Feuillet de clôture**

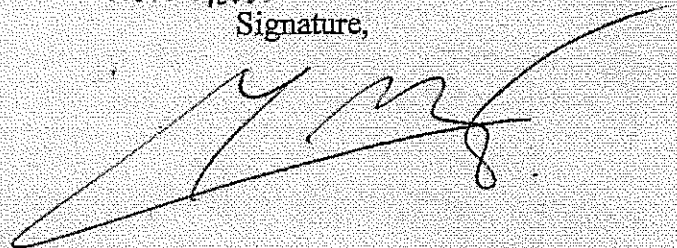
Le 10 Août 2020 à 12 heures, le délai d'enquête étant expiré, je soussigné Monsieur Luc MARTIN, président de la commission d'enquête, déclare clos le présent registre qui a été mis à disposition du public, pendant 35 jours, du 6 juillet 10 heures au 10 août 2020 12 heures aux jours et heures ouvrables de la mairie.

Les observations et les propositions du public ont été consignées au registre par 19 personnes.  
En outre, j'ai reçu 7 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_
2. lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_
3. lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_
4. lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_
5. lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_
6. lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_
7. lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_
8. lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_
9. lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_
10. lettre de \_\_\_\_\_ datée du \_\_\_\_\_

Le présent registre ainsi que les 8 pièces qui y sont annexées sont adressés par mes soins le 11 à 17 le Préfet des Vosges

A Neufchâteau, le  
Signature,



Monsieur Vallon Jean Claude  
8 Rue des Fourneaux  
88140 Urécourt.

VRÉ 11  
①

EPAMA  
26, Avenue Jean Jaurès  
08 200 Charleville-Mézières

Monsieur, Madame

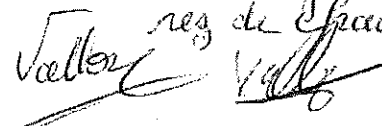
Urécourt le 3 Août 2020

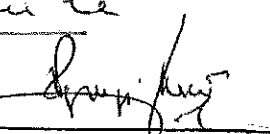
Nous sommes propriétaires depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1983.  
Pour votre projet de décaissement, juste à hauteur de notre terrain,  
nous ne sommes pas d'accord, parcelles concernées ZW0172.  
Nous sommes alignés de chaque côté avec le voisin de gauche et de droite.  
En fait on chez nous, nous de décaissement 9 M<sup>2</sup>. Nous avons posé une clôture  
même en 2019. Vous pouvez reculer sur le terrain communal.  
Si débordement ce serait sur toute la surface par seulement 9 M<sup>2</sup>  
de notre terrain et maisons qui payeras les dégats pour le  
dédommagement en cas de sinistre?

Je vais prévenir mon assureur, des suites que cela pourrait causer (entraîner)  
Ce qu'ils y aurait à voir avant tout ces travaux, c'est voir en  
amont ce qui se passent (Bacs de rétentions)  
L'eau par temps très pluvieux vient de Yutzgmy les bains, Lamarche,  
et puis arrivent à Rogères sur Bourzon - Bourzon pas entretenus  
- et surtout dans les autres endroits de c'est court d'eau.

Après Rogères ça arrive à Urécourt. Quand il pleut beaucoup par  
là et pas chez nous ça arrive 2 heures après ça déborde ici.  
Le mouzon débordent à cause de ce qui arrive en Ament.  
A Urécourt depuis cette année la Prairie a été maltoyé.  
Le pont D'or Char (la prairie qui rejoint Sautaucourt) ça  
s'écoule bien. En Février de cette année ils est tombés 170 ml  
elle est resté dans sont lit. Il faut réfléchir à tout ça  
De toute façon si c'est pour que les champs ait quelques centimètres  
de moins - ont ait des rivières parcelles qui eux -

Depuis qu'ils ont abaissé l'Allée Roguy c'est beaucoup mieux.  
La crue de 2001 c'était une crue centennale exceptionnel.  
Forte gelée <sup>moins</sup> 24°/° Une forte couche de neige et de forte pluie  
(Nous n'avons pas d'étage) 50cm dans l'Habitat principal  
reg de épaisseur

Cordialement Vallon 

Recu personnel le  
4 Août 2020  
à 17h45 

Les Riverains du Mouzon  
1 grande rue  
88140 VRÉCOURT

VRÉ12

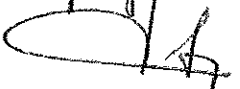
(2)

Reçu le 4.08.2020

à 17h20

A Vrécourt  
des élus de la commune

Contient :  
cette page + 24 pages.

L. Brizard  


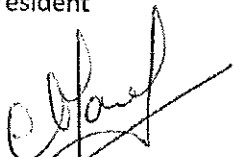
Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, Madame et Messieurs les Commissaires  
Enquêteurs.

Dans le cadre du projet HEBMA, nous vous prions de trouver ci-joint :

- 8 extraits de délibérations (Annexes 1 à 8)
- 15 courriers d'habitants de VRÉCOURT (Annexes A à O)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'Enquête, Madame et  
Messieurs les Commissaires Enquêteurs, nos respectueuses salutations.

Le Président



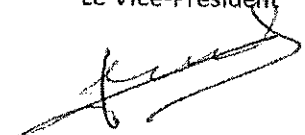
MAROT Claudine

Le Vice-Président



BARRET Michel

Le Vice-Président



BRICARD Alain Michel

# FEUILLE RÉCAPITULATIVE

1

## Extraits de délibérations

### **ANNEXE 1 :**

Communauté de Communes des Marches de Lorraine

### **ANNEXE 2 :**

S.I.A.H Vallée du Mouzon

### **ANNEXE 3 :**

Commune de GERMAINVILLIERS

### **ANNEXE 4 :**

Commune de MARTIGNY LES BAINS

### **ANNEXE 5 :**

Commune de ROBÉCOURT

### **ANNEXE 6 :**

Commune de ROZIERES SUR MOUZON

### **ANNEXE 7 :**

Commune de TOLLAINCOURT

### **ANNEXE 8 :**

Commune de VRÉCOURT

## Courriers d'habitants de VRÉCOURT

### **ANNEXE A :**

Monsieur CLAUDE André

### **ANNEXE B :**

Monsieur GUERBER Daniel

### **ANNEXE C :**

Monsieur JOLLY Raoul

### **ANNEXE D :**

Monsieur MAROT Henri

### **ANNEXE E :**

Monsieur et Madame MAROT Jean

### **ANNEXE F :**

Monsieur MONNIOT Jacques

### **ANNEXE G :**

Monsieur MONNIOT Jean-Luc

### **ANNEXE H :**

Monsieur et Madame PIERROT Jean Robert

### **ANNEXE I :**

Salon de coiffure Pamela

### **ANNEXE J :**

Monsieur SCANDELLA Cédric

### **ANNEXE K :**

SCEA LES TROISMAROT

### **ANNEXE L :**

Monsieur et Madame SIEBER Jean Louis

### **ANNEXE M :**

Monsieur et Madame THOUVENIN Maurice

### **ANNEXE N :**

Madame et Monsieur VALLON

### **ANNEXE O :**

Monsieur VUILLY Gérard

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2015

Commune de Lamarche  
2A du Chéri Buisson  
88320 LAMARCHE

Nombre de Membres	
Attérents Au Conseil communautaire	En exercice
37	37

L'an deux mil quinze, le vingt-six Novembre à 20h30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à Lamarche, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUNIERE,

Etaients présents tous les membres en exercice sauf :

Absents excusés :

Mr Jean-Claude LECLERC bon pour pouvoir à Mr Michel MIGEOT  
Mr Olivier HUGUENEL  
Mr Jean-Yves BIZOT  
Mr Hervé LAURRIN, bon pour pouvoir à Mr Michel GUILLERMOND  
Mr Yves GATTO  
Mr Bruno DIEZ, bon pour pouvoir à Mme Sylvette DUPONT  
Mr Didier LECLERC  
Mme Marie-Josée THOUVENOT bon pour pouvoir à Mr Jean-Paul PETIT  
Mr Daniel BOYE, bon pour pouvoir à Mme Régine THOMAS

Absents :

Mr Joël GLORIOT  
Mr Alexandre DESTRIGNEVILLE  
Mr Georges KAARSBERG  
Mr Jean-Claude TRIDON  
Mr Gilles TRIDON

Mr Didier Humbert a été élu secrétaire de séance.

**Objet de la délibération****15-082 : Soutien à l'association « Les riverains du Mouzon »**

Nombre de présents : 23  
Nombre d'absentions : 00

Nombre de votants : 23  
Nombre de voix pour : 23

Nombre de suffrages exprimés : 28  
Nombre de voix contre : 00

Suite à une présentation au conseil communautaire du 15 octobre 2015 par l'association « Les Riverains du Mouzon » sur le projet HEBMA, M. le Président propose d'apporter un soutien à cette association.

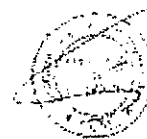
Après discussion, les points suivants sont soulignés :

- Manque de cohérence de l'ensemble du projet
- Incertitudes techniques sur ce projet
- Coût financier exorbitant pour un résultat incertain
- Risque de sur inondation de les communes de Vrécourt et Soutaucourt sur Mouzon
- Impact négatif sur la ferme des Maleux
- Options d'aménagement non étudiées
- Implication sur la Zone Natura 2000 non étudiée

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**soutient** l'action de l'association de défense contre le projet HEBMA tel qu'il est défini à l'heure actuelle.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président de la CCML



Jean-Luc MUNIERE

Accusé de réception en préfecture  
088-248800682-20151126-26112015\_15082-DE  
Reçu le 18/12/2015



**MAIRIE DE**  
**SOULAUCOURT SUR MOUZON**  
 RUE PRINCIPALE  
 52150 SOULAUCOURT SUR MOUZON

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**DU SYNDICAT**

République Française

**SEANCE DU 03 AVRIL 2015**

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Syndicat	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	12	12

Le TROIS AVRIL 2015

à 20 heures, 30

le syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

**CHAPITEL**

**FRANCOIS**

**Présents :**

Tous les membres

**Absents :**

**Secrétaire(s) de séance :**

**Date de la convocation**

27/03/2015

**Date d'affichage**

03/04/2015

**Objet de la délibération**

Projet d'aménagement du Mouzon

Après exposé de Monsieur le Président, les membres du Syndicat REFUSENT le projet de digue et de reméandrement proposé par l'HEBMA. Ce projet est absurde et à l'avenir l'entretien de ces ouvrages devra être assuré soit par les communes ou le syndicat. Ce projet cause de multiples nuisances sur les territoires de SOULAUCOURT et VRECCOURT. Il ne résoud pas le problème d'inondation sur NEUFCHATEAU.

Extrait du  
 10 Avril 2015

Président  
**S.I.A.H**  
 Vallée du Mouzon  
 CHAPITEL  
 François  
 Signature et cachet

Reçu à la Préfecture  
 de la Haute-Marne  
 Le 14 AVR. 2015

Syndicat de Communes de la Vallée du Mouzon

Graffigny Chemin (52)

Nijon (52)

Outremécourt (52)

Sommerécourt (52)

Soulaucourt (52)

Vaudrecourt (52)

part : HAUTE-MARNE  
rond : CHAUMONT  
anton : POISSONS  
Commune : GERMAINVILLIERS

Délibération n° 20/2016

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GERMAINVILLIERS

DATE DE CONVOCATION 17/10/2016	
DATE D'AFFICHAGE 24/10/2016	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	7
PRESENTS	6
VOTANTS	6

L'an deux mil seize le 24 Octobre à 14 heures  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Jean Claude LAUMONT, Maire

Etaient présents : LAUMONT Jean Claude, COHENDET-ROUX Jean-Pierre, HUMBERT Frédéric, VALLON Gilles, PRUDENT Guy, MOUGINOT Roger.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : TAULLE Laurent.  
Absent :

OBJET :

## Soutien de la Meuse ainsi qu'à l'Association « Les Riverains du Mouzon »

Suite à la lecture du projet HEBMA au conseil municipal, Monsieur le Maire propose d'apporter un soutien à association «Les Riverains du Mouzon» ainsi que la Meuse.

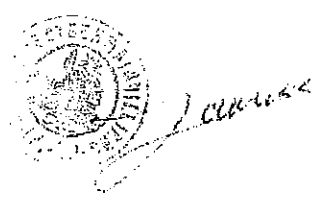
Après discussion, les points suivants sont soulignés :

- Manque de cohérence de l'ensemble du projet
- Incertitudes techniques sur ce projet
- Coût financier exorbitant pour un résultat incertain
- Risque de sur inondation des communes de Vrécourt et Soulaucourt sur Mouzon
- Impact négatif sur la ferme des Maleux
- Options d'aménagement non étudiées
- Implication sur la Zone Natura 2000 non étudiée

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soutient l'action de l'association de défense contre le projet HEBMA tel qu'il est défini à l'heure actuelle.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

A Germainvilliers, le 24 Octobre 2016  
Le maire,  
Jean Claude LAUMONT



Déposé en Préfecture le  
25/10/2016

Reçu à la Préfecture  
de la Haute-Marne

26 OCT. 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de MARTIGNY LES BAINS  
88320

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 27 novembre 2015 à 20h30

DEPARTEMENT  
VOSGES

L'an Deux mil quinze  
et le Vingt sept novembre  
à 20 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de : **Didier HUMBERT**

Présents : Sylvette DUPONT, Bruno DIEZ, Serge BRESSON, Rémi  
VAILLANT, Christian MILLET, Laurent DUBOIS, Sébastien MICHEL,  
Frédéric GUILLAUME, Josiane VALLETTA, Philippe HEREL, Nelly  
GOVIN

Absents excusés : Jacques VINCENT, Cédric MOUTHON

A été nommé secrétaire : Sylvette DUPONT

**N° 2015-072 : Soutien à l'association « les Riverains du Mouzon »**

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	12

Date de la convocation
23 novembre 2015

Date d'affichage
30 novembre 2015

- Compte tenu du manque de cohérence du projet,
- Compte tenu du coût financier pour un résultat incertain,
- Compte tenu des incertitudes techniques qui subsistent sur ce projet,
- Compte tenu du risque majoré d'inondation qu'engendre la ZRDC prévue pour Vrécourt et Soulaucourt/Mouzon ainsi que d'autres villages en aval et l'absence de garanties sur ces risques
- Compte tenu de l'impact négatif sur la ferme des Maleux de Soulaucourt/Mouzon (52)
- Compte tenu des options d'aménagement qui n'ont pas été étudiées,
- Considérant que la zone est classée Natura 2000,

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

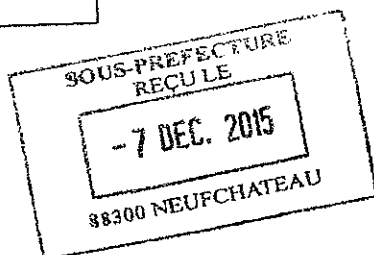
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- S'OPPOSE au projet HEBMA dans sa conception actuelle.

Pour copie conforme,

Le Maire, Didier HUMBERT



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROBECCOURT**

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Municipal : 11  
En exercice : 07  
Qui ont pris part à la délibération : 07

Date de la convocation : 20/03/2015  
Date d'affichage : 27/03/2015

**SEANCE DU 27 MARS 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt-sept mars, à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Régine THOMAS, Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents : Mme Régine THOMAS – M. Daniel BOYE – M. Jean-Claude GERARDIN – M. Ludovic FOMBARON – Mme Marie-Joseph MOUGINOT – M. Jean-Noël POINCOT et Mlle Mathilde DOMINGUEZ

**Objet : N°11 – SOUTIEN A L'ASSOCIATION « LES RIVERAINS DU MOUZON »**

Compte tenu du manque de cohérence de l'ensemble du projet,

Compte tenu des risques de nouvelles dégradations des berges et du lit mineur du Mouzon et de la Meuse,

Compte tenu du coût financier exorbitant pour un résultat incertain,

Compte tenu du risque de sur-inondation de la commune de Vrécourt,

Compte tenu de l'impact négatif sur la Ferme des Maleux, située sur le territoire de la commune de Soulaucourt-Sur-Mouzon (Haute-Marne).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**S'OPPOSE** au projet HEBMA dans sa conception actuelle.

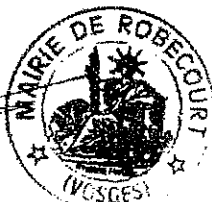
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture le :

09 AVR. 2015

Et publication du :

09 AVR. 2015



DEPARTEMENT  
VosgesARRONDISSEMENT  
NeufchâteauCOMMUNE  
Rozières sur Mouzon

Séance du 9 avril 2015

L'an deux mil quinze  
et le Neuf avril  
à 20 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Serge ANDELOT

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	6

Date de la convocation
31/03/2015

Date d'affichage
10/04/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous  
Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

**Présents** : André ANDELOT, RENAUD Anne-Marie, Daniel NOIR, GAUME Jean-Paul, GERARD Frédéric

**Absent** : AZIER Robert

**A été nommé(e) secrétaire** : Anne-Marie RENAUD

**N° 2015-025 : Soutien à l'association « les riverains du Mouzon »**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « le riverains du Mouzon », qui a pour objet la protection des rives du Mouzon ainsi que la conservation en l'état et la défense des intérêts face au proje Hebma.

Compte tenu de l'absence de réponses aux questions posées par le représentants au Comité de Pilotage et par les habitants de Rozières sur Mouzon,

Compte tenu des incertitudes techniques qui subsistent sur ce projet,

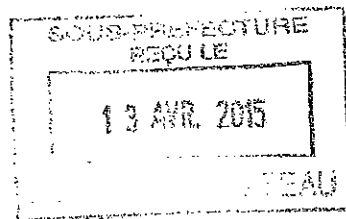
Compte tenu du risque majoré d'inondation qu'engendre la ZRDC prévue Vrécourt et Soulaucourt sur Mouzon, et de l'absence de garanties qui nous sont fournies,

Compte tenu des options d'aménagement qui n'ont pas été étudiées,

Le Conseil Municipal s'OPPOSE à l'unanimité au projet HEBMA dans sa conception actuelle.

Pour copie conforme,

Le Maire, Serge ANDELOT





**COMMUNE DE TOLLAINCOURT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015**

Nombre de Conseillers en exercice : 7  
Présents ..... 6  
Votants ..... 6

Date de la convocation : 02/12/2015  
Date d'affichage : 16/12/2015

Le **DIX DECEMBRE 2015**, à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de TOLLAINCOURT, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel GUILLERMOND, Maire,

**Étaient Présents** : BENOÎT Jean, COLNET Philippe, DIDIER Jean-Pierre, GUILLERMOND Michel, LAURRIN Hervé, PLYANT Claude

**Était absent** : Marie Noëlle MARTELIN

**Secrétaire** : Hervé LAURRIN

N° 151210 - 59

**SOUTIEN A L'ASSOCIATION « LES RIVERAINS DU MOUZON »**

L'Association « Les Riverains du Mouzon » a présenté au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Marches de Lorraine le 15 Octobre 2015 le projet HEBMA. Ce projet est présenté au Conseil Municipal de Tollaincourt. Le Maire propose d'apporter un soutien à cette association.

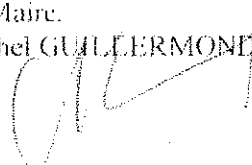
Après discussion, les points suivants sont soulignés :

- Manque de cohérence de l'ensemble du projet
- Incertitudes techniques sur ce projet
- Coût financier exorbitant pour un résultat incertain
- Risque de sur inondation des communes de Vrécourt et Soulaucourt sur Mouzon
- Impact négatif sur la ferme des Maleux
- Options d'aménagement non étudiées
- Implication sur la Zone Natura 2000 non étudiée
- Le secteur en amont de Vrécourt a été complètement écarté du projet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **soutient** l'action de l'association de défense contre le projet HEBMA tel qu'il est défini à l'heure actuelle.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Michel GUILLERMOND



8  
République Française

Département  
des VOSGES

9  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VRECOURT

Nombre des MEMBRES  
Afférents au Conseil Municipal : 11  
En exercice : 11  
Qui ont pris part à la délibération : 11

Séance du 16 décembre 2014

**Date de la convocation :**  
11 décembre 2014

Le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de  
ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri PIERROT, Maire

**Date d'affichage :**  
17 novembre 2014

**Présents :** Messieurs PIERROT Henri, JOLLY Lionel,  
ANDRIOT Fabrice, LECLER Olivier , CAHEN Jean-Michel,  
HUSSON Rémy, VALLON Jean-Claude, VUILLY Gérard, BABEL Christophe  
Madame STOUVENEL Céline, WEBER Aurélie

**Absents excusés :** Néant

**Absent non excusé :** Néant

**Secrétaire de Séance :** Monsieur ANDRIOT Fabrice

**75 / 2014 – PROJET HEBMA**

Compte tenu de l'absence de réponses aux questions posées par les représentants au Comité  
de Pilotage et par les habitants de Vrécourt,

Compte tenu des incertitudes techniques qui subsistent sur ce projet,

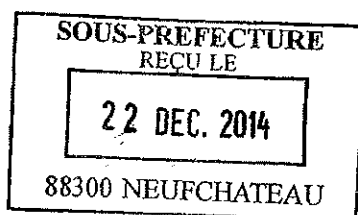
Compte tenu du risque majoré d'inondation qu'engendre la ZRDC prévue en amont de  
Soulaucourt-Sur-Mouzon et de l'absence de garantie qui nous sont fournies,

Compte tenu des options d'aménagement qui n'ont pas été étudiées,

Le Conseil Municipal **S'OPPOSE** à l'unanimité au projet HEBMA dans sa conception  
actuelle.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Exécutoire par sa transmission en Sous Préfecture le 29 juillet 2014

Fait à Vrécourt, le 19 Décembre 2014  
Le Maire, Henri PIERROT



M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Claude André  
 13 rue des Tourniaux  
 88. Mo. Trécoult

Trécoult le 5. 08. 45

M<sup>r</sup> le Prefet des Vosges

Monsieur,

Propriétaire d'une maison située  
 13 rue des Tourniaux à Trécoult je suis  
 concerné par les conséquences désastreuses  
 du projet HEBMA.

en cas de crue, l'eau submergera la rue  
 condamnant l'accès à la rue et ma maison, et  
 causant d'importants dégradations, entraînant  
 une perte de valeur et des problèmes d'assurance.  
 notre village n'a pas réclamé ce nouveau  
 problème alors qu'il se bat déjà contre la déserti-  
 fication et la perte des services  
 je suis hostile au projet HEBMA

J'attire toute votre attention, et  
souhaite votre soutien.

Veuillez agréer M<sup>r</sup> le Prefet,  
mes respectueuses salutations.

Claude Andrieu.

M<sup>re</sup> M<sup>re</sup> Daniel GUERBER  
 Herbager  
 4 place Général Leclerc  
 88140 VRECOURT  
 Tél. : 03.29.07.30.23

Recours le 27.07.2015

Monsieur le Juge

Monsieur,

Le Projet HERMA, d'aménagement du  
 Monzon nous inquiète beaucoup.

Nous sommes propriétaires de bâtiments et  
 de terrain qui risquent de être atteints  
 suite de pollution et de forte dépréciations  
 foncières et immobilières.

A Vrecourt - 1 ha 900. "Rue des Treis le Village".  
 section E 193. 304 15

A terrain attenant à char.  
 E 194. 302 32 - au 18.06.16  
 E 195. 904 40.

A Soulaumont. 1 pi. "Moulin d'Auffreux"  
 308 - 1 ha 59 au 78 et chat du 5.10.72

Pourquoi d'autres solutions ne nous ont pas  
 été présentées pour l'instant et Soulaumont - l'absence  
 des projet contestés qui ne vont pas la problématique  
 de inondation de notre proche région  
 mais qui nous en fait le fort mépris.

Nous sommes hostiles au Projet HEBM4  
En une seule fois de reconnaissance, Bois du  
terreau, font plus confiance à lui, Co. leuls  
et à leurs travaux. qui à l'avis des gens  
sur le terrain, et à leurs expériences

Nous requérons toute votre attention  
et votre soutien -

Veuillez agréer Monsieur le Préfet  
nos respectueuses salutations -

Al. Guin & Jacques



Vrécourt le 25 juin 2015

Monsieur JOLLY RAOUL  
6 rue du Haut de la Croix  
88140 VRECOURT

Objet: Construction de barrage

A

Monsieur le Préfet des Vosges

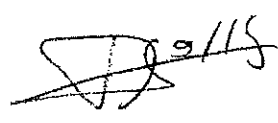
Par cette présente lettre, je tiens à vous faire part de mon indignation et de ma colère sur l'édification d'un barrage sur la rivière "le Mouzon" traversant la commune .

Cette retenue d'eau en cas de grandes crues ferait de gros dégâts dans le village et n'aura aucun effet en aval de Neufchâteau;

Etant directement concerné par ce projet, avec ma maison qui se situe à vingt mètres de la rivière ,je pense que les politiciens et les écologistes sont inconscients des dégâts à venir dans notre commune, qui vit depuis la nuit des temps sans soucis majeur.

Je souhaite ,Monsieur le Préfet, que les requêtes des habitants fassent réfléchir nos décideurs.

Je vous pris d'agrée, Monsieur le Préfet , l'expression de mes sentiments respectueux.



Mme NAROT  
 50 place General Leclerc  
 88140. VRECOURT

Le 17 juin 2015

Monsieur le Prefet  
 Prefecture  
 Place Marechal Foch  
 88000. EPINAL

Monsieur le Prefet,

Nous avons été informés d'un projet d'aménagement des rives du Nouzon pour faire face au problème des inondations.

Nous sommes propriétaires de bâtiments et terrains bordant le ruisseau venant de Saucille. Suite à ce projet, des risques de pollution peuvent impacter le ruisseau puis le Nouzon.

A cet effet, nous declinons dès à présent toute responsabilité.

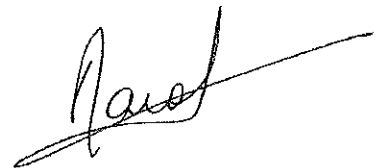
Nos bâtiments agricoles que nous louons ne seront plus fonctionnels et leur perte de valeur est certaine.

De ce fait concernant notre habitation située au centre du village elle sera également touchée. Les fondations du mur d'enceinte se dégradent petit à petit de façon irrémédiable, provoquant des dégâts énormes. Notre maison subira donc une perte de valeur certaine comme l'ensemble de l'immobilier à Vrecourt.

- Les conséquences de ce projet sont nombreuses
- pollution du forage → eau potable de Véricourt
  - dépréciation de l'immobilier (person, plain)
  - désertification
  - fermeture des commerces
  - fermeture des écoles
  - Problèmes financiers pour les agriculteurs (perte de revenus)
  - Frais occasionnés par les sinistres (les assurances ne couvrent pas les dégâts)
  - Problèmes psychologiques
- ....

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire réexaminer ce projet pour ne peut être compatible avec la population de Véricourt.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations



Vrécourt le 17 juin 2015

16

Mr et Mme MAROT Jean

2 rue du Ménéil

88140 VRECOURT

à

Monsieur le Préfet des Vosges

Concernant la maîtrise des inondations de la Meuse et ses affluents, le projet HEBMA dont EPAMA est le maître d'ouvrage, prévoit la construction d'une digue de 650m de long entre Vrécourt et Soulaucourt (52150).

Cet ouvrage qui est appelé à contenir l'eau du Mouzon en amont nous contrarie beaucoup.

Actuellement, de fréquentes inondations (la dernière date du 02 mai 2015 ) recouvre d'eau environ 250ha de prairie ainsi que les maisons d'habitations situées en bordure du Mouzon à Vrécourt.

La construction de cette digue augmentera le niveau d'eau pendant les crues et par voie de conséquences, il y aura plus de sinistres dans les habitations, les stabulations avec tous les inconvénients que ces travaux engendreront.

Dégâts dans les maisons d'habitations :( les assurances ne couvriront plus les dégâts des eaux)

Dévalorisation du patrimoine immobilier.

Inondations dans les bâtiments agricoles avec risques de pollution.

Terrains inondés beaucoup plus longtemps.

Risque majeur pour la commune : la proximité du puits communal qui deviendra plus exposé en cas de montée des eaux.

Habitant une maison située 2 rue du Ménéil et usufruitier d'une maison 1 rue du champ saint Martin à Vrécourt et mise en location (cette dernière a été inondée en 2001 et 2 fois en 2006), nous sommes très attentifs à ce projet.

Comme ces deux habitations, plusieurs dans ce secteur sont très exposées en cas de crues du Mouzon.

Pour toutes ces raisons, nous refusons la construction de cette digue qui ne règlera pas le problème des inondations à Neufchâteau et créera de nouveaux problèmes à Vrécourt.

Souhaitant que ce courrier vous interpelle en défendant notre cause, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.



ONNIOT Jacques  
 me des Courbeaux  
 6140 VRE COURT

le 11 juin 2015

Monsieur Delbègue  
 Services de la police de l'Édifice  
 22 à 28 Avenue Dextre  
 EPINAY 18025

Monsieur le Directeur,

Directement concerné par le problème des inondations, je suis très attentif au projet HEBMA.

Mon habitation ayant des inondations successives, je m'oppose à ce projet qui aggravera de façon certaine la situation actuelle.

Le 2 Mai 2015, il ne manquait que 40 centimètres pour que ma maison inonde. Vous comprendrez que ce projet est à peine un préjudice immobilier important et de ce fait de nuire également l'ensemble immobilier de mon village.

Si nous avons été dérangés lors des précédentes crues, il s'agit que suite à ce projet, il ne sera plus question de catastrophes naturelles, donc après une succession de dégâts les franchises augmenteront et les assurances refuseront de nous garantir.

Face à une situation inacceptable, vous comprendrez que je ne puisse accepter, en aucun cas ce projet.

En attendant de la suite que vous pourrez donner à ma proposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

*J. Onniot*

G

NIOT Jean-Luc  
rue des Fourneaux  
8140 VRECOURT

Vrécourt le 12 Juin 2015.

16

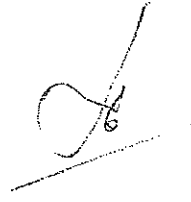
Monsieur DELBEQUE  
Services de la Police de l'EAU  
22 à 26 Avenue DUTAC  
EPINAL 88026

Monsieur le Directeur,

Nu-propriétaire de la maison située 2 rue des FOURNEAUX à Vrécourt, je suis directement opposé au projet HEBMA, suite aux inondations successives du Mouzon.

Ce projet aggravant de façon certaine la situation actuelle.

Vous remerciant de la suite que vous pourrez donner à mon opposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'JL', is written over a horizontal line.



M. et M<sup>lle</sup>. PIERROT Jean Robert  
rue des fourneaux  
140 VRECOURT

13

A.  
Monsieur le Prefet des Vosges

Monsieur,

Suite aux différentes informations fournies lors de réunions publiques, nous souhaitons attirer votre attention sur le projet HEBMA.

Nous résidons à Vrecourt, 17 rue des Fourneaux et nous ne pouvons absolument pas cautionner ce projet. En effet, la construction d'une digue et d'une retenue d'eau ne peuvent que faire monter le niveau du Mouzon à Vrecourt en cas de crues. Les maisons de notre rue qui se situent sur la rive droite sont déjà inondables et la montée du niveau de la rivière entraînera des préjudices supplémentaires pour davantage de riverains dont nous faisons partie.

De plus, l'immobilier subira une dévalorisation considérable et les primes d'assurance seront plus élevées - nous risquons donc d'être dans l'impossibilité de nous assurer.

Est-ce vraiment tolérable d'engager autant d'argent public pour un projet aussi peu abouti et convaincant ?

C'est pourquoi, nous nous opposons clairement au projet HEBMA, et nous comptons sur votre soutien en tant que représentant de l'Etat dans notre département.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, nos considérations distinguées.

Trécourt, le 16 août 2015.

V. Pirene

H. Pirene

Salon Coiffeur  
 11<sup>46</sup> Rosier Paumot  
 Place du General Ledebur  
 88140 URECOURT

à Urecaut

le 18 Juin 2015

M<sup>r</sup> le Prefet des Vosges  
 88 000 Epinal.

Monsieur,

Installée depuis 2009 à Urecaut, je tiens un salon de coiffeur sur la place de Urecaut.

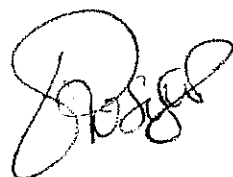
Ma clientèle est essentiellement locale, et à ce jour j'entends parler d'un projet de digue entre Seubaucourt et Urecaut, ce qui est susceptible de perturber la vie du village.

Des risques d'inondations étant inévitables suite à ce projet, entraîneront la desertification de tout le village.

J'emploie à ce jour une coiffeuse, une baisse de la population aura des repercussions sur mon activité.

Donc, je vous informe que je suis contre ce projet.

Veuillez agréer M<sup>r</sup> le Prefet mes sinceres salutations



J  
SCANDELLA Cédric  
Place du général Lecterc  
140 VRECOURT

M<sup>R</sup> Le Préfet  
Préfecture  
Epinal

Monsieur Le Préfet,

Depuis 2005 nous sommes installés à Vreecourt et tenons une boulangerie - pâtisserie, notre clientèle est essentiellement locale. Depuis un certain temps il circule un projet de digue et de modifications du bord du Mouyon. Ces travaux entraîneront des crues importantes et plus longues.

Nous partageons et comprenons l'inquiétude de nos clients. Si la désertification de Vreecourt s'accompagne du fait de ce problème nous serons contraint d'arrêter notre activité. Nous employons à ce jour 3 personnes qui seraient de ce fait licenciées et se retrouveraient au chômage. Nous sommes opposés à ce projet qui ne résout pas les crues à Vreecourt mais qui entraînera le départ de nombreuses familles.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées

Scandella

le K  
SCEA LES TROISMAROT

30 place Général Leclerc

88140 VRECOURT

20  
Le 18 juin 2015

Monsieur DELBECQUE

DDT

Avenue Dutac

88000 EPINAL

Monsieur,

Le projet Hebma concernant l'aménagement du Mouzon retient toute notre attention.

Nous sommes exploitants sur 25 ha de parcelles bordant le Mouzon et ses affluents proches, ce qui représente 20 % de la surface de notre exploitation. Les bâtiments agricoles que nous louons seront également touchés par ce projet.

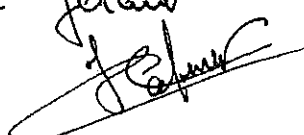
Les modifications envisagées dans le village de vrécourt et la mise en place d'une digue entraîneront une perte certaine et pérenne de nos revenus. Les terrains que nous exploitons ne sont qu'à une centaine de mètres de la digue pour certains, d'autres à 1200m, et les bâtiments de ferme à 3 km environ. Les risques sanitaires pour le bétail au pré sont inestimables et ne peuvent être couverts par aucune assurance; les pertes ne seront certainement pas prises en charge par l'Epama. La qualité des fourrages et le changement de la flore mettent en péril de façon certaine nos revenus.

En ce qui concerne les bâtiments, qui abritent fourrage matériel et bétail, il y aura des risques de pollution du Mouzon, de pertes de récolte et des risques sanitaires sur les animaux. Le bâti et le non-bâti subiront des pertes de valeur inestimables. On ne peut pas laisser s'effondrer une vie de travail pour des projets aux résultats quasi-incertains. Nous perdons purement et simplement notre outil de travail.

En conséquence, nous nous opposons à toute modification de la structure de nos parcelles ainsi du passage d'engins sur lesdites parcelles.

Nous vous informons que nous sommes opposés à ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

Le Gérant  


DR SIEBER Jean-louis  
Mme SIEBER-LELORRAIN Bernadette  
5 rue de la croisette  
5 rue des fourneaux  
88140 VRECOURT

Prefecture des VOSGES

Objet projet HEBMA

Vrecourt le 21/06/15

Mr le Prefet

Nous nous inquiétons fortement au sujet du projet HEBMA d'aménagement de la Meuse amont :

\_ construction d'une digue ( 635 m de long sur 2,40 m de haut) sur le Mouzon à moins de 2 km de Vrecourt.

\_ reméandrage

\_ décaissement du Mouzon en rive droite dans le village sur 650 m ( risberme)

Nous avons assisté à plusieurs réunions EPAMA . Nous n'avons jamais eu de certitudes sur le devenir du niveau d'eau à Vrecourt mais beaucoup d'approximations inquiétantes.

Comme il est dit dans le projet nous sommes un secteur à « FAIBLES ENJEUX »

Mais devons nous pour autant accepter :

\_ la surinondation catastrophique des terres agricoles et d'une ferme modèle d'authenticité la ferme des Maleux.

- \_ les risques environnementaux dans une zone natura 2000.
  
- \_ les risques de pollution en particulier au niveau du captage d'eau potable de Vrécourt.
  
- \_ les risques sanitaires liés à la surinondation.
  
- \_ les risques de détérioration des piliers en chene du pont.
  
- \_ tous les préjudices pour ce village dont l'église est classée.

répercussions économiques (perte de valeur des terres et de l'immobilier) vont amplifier la désertification de ce village dont j'ai été le médecin pendant 37 ans.

Les

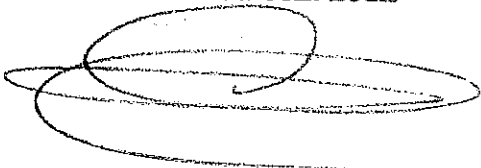
Comment peut-on cautionner un projet aussi couteux qui ne résoudra pas les inondations à Neufchateau mais nous inondera encore plus.

Toutes les solutions alternatives ont-elles été étudiées ?

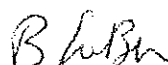
Nous sommes hostiles à ce projet et comptons sur votre soutien.

Veuillez agréer Mr le préfet nos plus respectueuses salutations.

Mr Sieber Jean-Louis



Me Sieber-Lelorrain Bernadette



Monsieur et Madame THOUVENIN Maurice  
28 Place du Général Leclerc  
88140 VRECOURT

à

Monsieur le Préfet  
Préfecture des Vosges  
Place Foch  
88000 EPINAL

Objet: Projet HEBMA à Soulaucourt sur Mouzon

Monsieur le Préfet,

Le projet HEBMA prévoit de nombreux aménagements du bassin de la Meuse, en particulier un barrage sur le Mouzon à Soulaucourt (52), à la limite de la commune de Vrécourt (88), distante d'environ 2 kilomètres en amont.

En cas de fortes pluies, avec une brusque élévation du niveau des eaux, le barrage contiendra cette arrivée d'eau qui s'étalera en partie dans la prairie. Mais il y aura également un phénomène de reflux qui remontera le cours de la rivière.

Géographiquement, la vallée du Mouzon connaît un étranglement au niveau du village de Vrécourt qui aura pour effet une plus forte montée des eaux à cet endroit.

Une trentaine de maisons anciennes ont été construites à proximité du Mouzon et connaissent déjà actuellement des inondations plus ou moins importantes. Mais avec le refoulement des eaux, les inondations seront plus conséquentes, ce qui sera catastrophique pour ce quartier.

Un autre problème, encore plus sérieux est également à considérer. La montée des eaux en amont du barrage inondera la source qui approvisionne le château d'eau du village, si bien que l'eau distribuée dans les maisons sera polluée.

Le maître d'œuvre, le groupe EPAMA n'a pas été convainquant lors de ses réunions d'information. Les travaux préconisés sont minimes par rapport aux répercussions hydrauliques, environnementales que représente ce barrage.

Pour toutes ces raisons, nous sommes totalement hostiles à l'emplacement du barrage à Soulaucourt sur Mouzon, en raison des nombreuses nuisances pour la population du village.

Nous comptons sur votre soutien pour que cet aménagement ne se réalise pas.

Nous vous prions de croire à nos plus respectueuses salutations.

Monsieur THOUVENIN

Madame THOUVENIN



Vrécourt le 16 Juin 2015

Messieur, le Prefet.

Suite aux montées des eaux régulières, dont nous sommes toujours conscients la dernière en date, du Samedi 2 Mai 2015 au pluviomètre 70 mm, notre jardin était recouvert d'eau, il était partiellement planté, ainsi qu'une partie du terrain derrière la maison, il restait à peine 3 mètres, pour arriver chez nous, d'où notre inquiétude régulière car ça arrive très vite.

Car ça peut arriver par un gros orage, l'eau arrive de Tartigny les Bains et Lamarche. parfois il ne pleut pas trop chez nous, et l'on a déjà été moyé par l'eau qui vient en aval, là on ne tient pas compte de c'est contre. Il faut s'avoir que notre habitation a été touché à plusieurs reprise, et qui pour nous si ça touche la maison, nous n'avons rien d'autre, pièces aux rez de chaussée uniquement.

- quelques informations, en 2001, le 29 Décembre exactement, il y avait 50 cm dans la maison. En 2006, elle a monté 2 fois en 3 semaines, le mardi 3 octobre et le mardi 24 octobre, 10 bon centimètre dans l'habitation, et derrière chez nous un lac.

En 2011 le 16 Décembre idem -  
En 2013 le 4 et 5 Mai tout autour prête à rentrer, et le 5 et 15 octobre jusqu'au pied de la maison. Cela fait un peu trop souvent car l'on a toujours peur et on s'attend toujours au pire, des pluies continue, c'est souvent le soir ou la nuit que ça monte rapidement et l'on peut être touché à tout moment.

Le 9 et 10 novembre 2013 au 1<sup>er</sup> escalier de la porte fenêtré, qui en compte 2 - les derniers en date le mardi 4 novembre 2014 au pied de la maison et le 2 Mai 2015.

Il n'en peut rien s'aventurer, car ça peut être la catastrophe à notre retour -  
Il y a sûrement quelques choses à faire pour les riverains du Touzon, Agriculture, ferme, industrie et habitation pour que l'on soit à l'abri de tout c'est débordement à répétition et très contenante, mais pas au détriment des uns et des autres. Nous avons acheté notre maison en 1983 à force de travail et d'économies nos revenus ne sont pas élevés. Les inondations feront encore perdre de la valeur, à notre maison, et c'est tout ce que nous possédons.

Si nous avons beaucoup d'inondations, nous ne pourrions plus payer les dégats il se pourrait que les assurances ne voudrions plus nous assurer. Nous ne voulons pas de ce projet, comprenez notre tristesse et notre détresse.

Je vous prie, Messieur le Prefet mes sentiments respectueux

Mme Vallon

Vallon

le 0

VUILLY Gérard  
1 rue des fourneaux  
88140 VRECOURT

Préfecture des Vosges  
Place Foch  
88026 EPINAL CEDEX

Objet : Opposition au projet HEBMA.

Fait à Vrécourt,  
Le 17 juin 2015

Monsieur le Préfet,

Par cette présente, je vous exprime ma protestation contre l'implantation d'une ZRDC (Zone de Ralentissement Dynamique de Crues du Mouzon) sur la commune de Soulaucourt-sur-Mouzon.

En effet, se situant non loin du village de Vrécourt, où je réside, cette digue risque d'inonder une partie de mes dépendances, alors que sans cet ouvrage, pour une crue type 2001, l'eau n'arrivait pas loin de ma propriété. De ce fait si j'inonde régulièrement à cause de ce projet, mon assurance ne pourra plus m'assurer, car Vrécourt ne sera plus classé en état de catastrophe naturelle, puisque cela viendra de la main de l'Homme.

Cette ZRDC pourrait aussi engendrer la pollution du forage de Vrécourt par surverse et par infiltration en cas de forte crue. Qui paiera en attendant d'avoir de l'eau potable pour la commune ?

Le pont de Vrécourt, qui vient d'être refait à neuf pour une valeur de 540 000 euros, risque d'être endommagé. Le projet prévoit la création de risbermes en amont, sous et en aval de cet édifice, cela veut dire que l'EPAMA veut creuser sous le pont mettant à mal ses fondations. Les piliers reposant sur des bois en chêne, doivent être constamment humides pour le maintien du pont. Donc il risquerait de s'écrouler. De plus ces risbermes ne serviront à rien, sauf à l'obtention de terre pour la construction de la digue.

Pour quelques centimètres de moins pour nos amis de Neufchâteau, ce projet va inonder plus de maison à Vrécourt, dévaloriser des terrains agricoles.

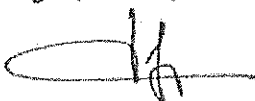
Vous remerciant à l'avance pour l'attention que vous porterez à cette lettre, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

VUILLY Gérard



VRECY



Dossier N° 2020-01-01  
à l'AM 40 - Potable jusqu'au  


Conseil des sages de la commune de  
Vrecourt

3 feuilles

Enquête publique unique

Pour l'EPAMA

Vrecourt le août 2020

## Conseil des sages de la commune de Vrécourt .

Qui sommes nous ?

Nous sommes un groupe d'anciens du village , (moyenne d'âge 79 ans ) toujours très intéressés par les activités , les projets , tous les événements de notre collectivité .

Tous , sommes d'origine du village , tous avons été conseillers municipaux , dans ce groupe nous avons Raoul Jolly capitaine et chef durant trente années du centre de secours de St Ouen les Parrey , Alain Lecler ancien maire qui sous sa mandature a eu a mettre en place la loi définissant les zones inondables .

Cette présentation afin de situer les compétences et la connaissance de ce groupe dans l'urbanisation et l'ensemble structurel et environnemental du village .

Pourquoi souhaitons nous nous exprimer ?

Notre motivation à nous exprimer se résume en deux points

Premier point : expérience et connaissance des inondations !

Deuxième point : notre civisme !

Ce projet de barrage faisant suite a dix jours consécutifs d'inondation en particulier dans la région des Ardennes . Malgré les explications techniques envisagées pour ces travaux , nous n'arrivons toujours pas à comprendre comment dans une telle situation ( 10 jours d'eau ) un barrage complètement immergé en aval , à soixante kilomètre peut influencer le débit ou le ralentissement d'un volume d'eau à évacuer !

Notre territoire communal est traversé par l'autoroute A 31 la construction de cette autoroute a vue le jour avant la loi imposant des bassins de rétention sur les travaux autoroutiers . Ne bénéficiant pas de ces mesures notre secteur est directement impacté par les précipitations et surcharges d'eau instantanées avec les conséquences que l'on connaît .

Autre événement technique récent et important qui ne semble pas être pris en compte dans l'étude , ce sont les travaux exécutés sur le territoire de la ville de Neufchateau . Nettoyage

des cours d'eau au lieu dit : les Cinq Ponts et le décaissement de la voirie communale reliant Rouceux à la route départementale n° Depuis la réalisation de ces ouvrages , renseignements pris auprès des riverains , il reste de l'inondation urbaine mais pas d'inondation d'habitations .

Au cours des ans , nous avons connus différents travaux sur le Mouzon , en 1945 , travaux manuels d'entretien des berges par des prisonniers allemands , 1960 curage brutal avec redressement de méandres , quelques années plus tard la rivière avait repris son cours etc.....Le vécu des événements nous amène à penser que dans le cas de grandes crues durables le barrage envisagé soit sans effet de régulation . Pour les crues instantanées , depuis les travaux effectués à Neufchateau une évacuation du mouzon et de la Meuse se fait dans de meilleurs conditions .

La deuxième motivation à nous exprimer c'est le sens de la responsabilité et notre civisme .

Nous comprenons que les argumentaires théoriques et cumulés par l'étude de ce projet auront davantage de crédibilité que nos propres arguments qui découlent d'un bon sens et de vécu .

Il est sans doute plus responsable et honnête de reconnaître avant l'engagement des travaux que les améliorations attendus ne seront pas au rendez vous .

A aucun moment notre démarche ne s'inscrit dans de l'opposition ou obstruction , simplement avec notre connaissance des lieux et le respect des deniers publics .

Il nous serait convenant que les décideurs et signataires de cet ouvrage prennent en considération les remarques des personnes de terrain !..

VRE'AS (S) 2 feuilles. Document remis a 17h30  
Réponse à l'Enquête d'Utilité Publique le 4 Oct 2020.  
De Isabelle VUILLY de VRÉCOURT

Le projet HEBMA (aménagement Hydraulique et Environnemental du Bassin de la Meuse Amont) est un projet de lutte contre les inondations avec une petite partie environnementale, pour le bassin versant de la Meuse amont, le dossier est lourd (beaucoup de papiers, avec beaucoup de redondances) et il comprend plusieurs incohérences et manques.

### 1) Aspects environnementaux

La partie environnementale du projet HEBMA est incomplète et minime face au volet hydraulique. En effet, au fil du temps depuis 2010 environ, le nombre d'aménagements à connotation environnementale (amélioration des écoulements, de l'oxygénation et de la vie aquatique) se sont réduits considérablement, comme on peut le voir dans la partie G13 de l'étude d'impact, et encore il n'y a pas tous ceux qui étaient proposés au début en dehors des 7 scénarios d'emplacements des ZDSS (Zones de Surstockages). Seules les ZDSS sont restées. On remarque qu'il ne reste plus un seul reméandrage.

Pour un projet qui se veut aussi écologique, la question du retournement des prairies en terrain cultivable n'intéresse pas vraiment l'EPAMA (Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents), qui préconise une étude à part entière, qui nécessiterait l'élaboration d'un état des lieux approfondi sur l'ensemble du territoire » (bilan de la concertation préalable de juin 2018, page 14). Or le ruissellement des eaux sur les terres retournées entraîne un phénomène d'eaux boueuses chargées de fines particules et de produits chimiques issus du traitement des cultures, avec pour conséquence une mauvaise qualité de l'eau des rivières, qualité que l'EPAMA cherche à obtenir pourtant avec cette partie du projet. De nos jours dès qu'il y a un orage, il y a de fortes précipitations, ils sont plus grêligènes et ont une forte activité électrique, on a déjà eu plusieurs fois 20 mm en 30 minutes. Ce qui lave considérablement des terres de plus en plus sèches qui favorise le ruissellement et la pollution de l'eau. Cette tendance est confirmée par un article du MIT (Massachusetts Institute of Technology) de février 2019 qui confirme cette tendance. D'ailleurs des aides PAC (politique Agricole Commune) et Natura 2000 existent pour maintenir des prairies permanentes dans des lieux stratégiques, un travail en partenariat avec ces 2 organismes et l'EPAMA aurait permis de lutter contre ce phénomène d'eaux boueuses.

Dans la pièce L de demande de dérogation, on peut y lire que pour plusieurs espèces protégées aucune investigation n'a été menée, les données recueillies découlent des recherches bibliographiques qui pour certaines ont 8 ans et que les recherches ne se sont portées que sur certains sites. Comment peut-on croire en la fiabilité de ces résultats quand on constate que beaucoup de sites n'ont pas été inspectés depuis 2015, que certains n'avaient pas du tout été explorés (1ères recherches qu'en 2019) et que certains sites n'ont été inspectés que pour certaines espèces (genre mollusques et pas autre chose) alors qu'il y a des poissons, des mammifères de présents ? Sans l'avis du CNPN certaines investigations n'auraient été menées qu'en 2020 pendant l'enquête d'utilité publique, sachant que ces résultats ne seront pas pris en compte et non connus pendant cette EUP (Enquête d'Utilité Publique). Comment prendre au sérieux ce projet lorsque l'on voit la façon dont ces investigations ont été menées ?

Des alternatives aux barrages pourtant existent, elles sont moins coûteuses, et bien plus efficaces que ceux-ci et sans risque de rupture. Je m'en réfère au Rapport de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) comité Français et sa commission de gestion des écosystèmes qui s'appelle Les Solutions Fondées sur la Nature pour les Risques liés à l'eau en France de janvier 2020. Ou ce qui s'est fait aux Mureaux dans les Yvelines où l'eau de pluie est gérée à la source sur 70 hectares. Ou encore à Douai où 20 % de l'agglomération est perméable, et qui en 2005 a échappé à une crue centennale pendant que le reste de la ville était inondé. Des matériaux existent pour rendre les voiries perméables et limiter le ruissellement. Planter des haies brise-crue est aussi une bonne solution, des aides existent avec l'opération « Plantez des haies » et aussi avec Natura 2000. Pourquoi ne pas adapter les habitations afin de laisser passer l'eau et éviter un maximum de dégâts qui coûtent chers aux assurances, surtout que des aides existent, comme le préconise le Projet d'un document technique unifié (DTU) Construire en zone inondable et réhabilité après inondation d'octobre 2017 du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

### 2) ZDSS de SOULAUCOURT SUR MOUZON et débit à VRÉCOURT

La ZDSS causera plus de désagréments surtout pour la ferme des Maleux, qu'elle ne sera efficace (voir Pièce E : Caractéristiques techniques du projet et rubriques de la nomenclature, tableau 3 : Caractéristiques et classement des ouvrages concernés par le projet ; E-13). Ferme qui va perdre de sa valeur et qui va se retrouver entourée d'eau. Et que dire si la pompe sensée l'empêcher d'inonder à un disfonctionnement. Les terrains agricoles vont aussi perdre de la valeur, comme dit dans votre

dossier cela impactera les primes PAC, encore une fois on va taper sur le petit agriculteur. Du fait de la sur inondation, les terrains seront submergés plus longtemps, jusqu'à 10h30, avec pour conséquence une dégradation de la qualité du fourrage pouvant entraîner des problèmes de santé aux animaux et surtout les maladies comme la douve qui aime bien les milieux aquatiques.

Le débit estimé à VRÉCOURT est plus qu'approximatif, car il se base sur la station de CIR COURT SUR MOUZON, pourquoi pas une station de l'autre côté de NEUFCHATEAU, alors que l'Anger rejoint le Mouzon bien avant CIR COURT.

Une autre question, est-ce raisonnable et sensé de bloquer les 2 cours d'eau qui traversent NEUFCHATEAU, pour mieux le protéger, sachant qu'avec le décalage des crues, le Mouzon a largement le temps de passer avant que la Meuse arrive ?

De plus ces ZDSS n'ont qu'un effet localisé, elles ne sont efficaces que si la crue se forme à l'amont de l'ouvrage, si la crue se forme à l'aval, ces ZDSS seront inefficaces. Les ZDSS sont dimensionnées pour une crue de type 2001, et deviennent totalement inefficaces pour une crue déversante, il y aura donc forcément surverse et un risque de détérioration du barrage. Et si ces barrages sont déjà pleins et qu'une autre crue survient, là aussi les ZDSS seront inefficaces, de plus elles risqueront de rompre. Ces ZDSS vont créer un faux sentiment de sécurité qui enlèvera la mémoire du risque, ceux qui se croiront protégés ne le seront toujours pas si rien ne change dans les mentalités et que l'on continue avec l'extension des villes, l'urbanisation et la bétonisation en continuant à ignorer les conséquences en matière de crues.

### **3) Fiabilité de l'étude**

Tout le dossier est basé sur des simulations informatiques avec un certain nombre de critères, sauf que certains ne sont pas pris en compte, les fossés, les aqueducs ... avec une approximation de + ou - 10cm concernant les altitudes. Comment dans ces conditions une simulation peut-elle être crédible ?

On note par ailleurs de nombreuses approximations sur les états initiaux établis par l'EPAMA. Sur l'état initial les inondations ne franchissent pas la route (au droit de la retenue), alors qu'en réalité l'inondation franchit la route par les aqueducs. La carte de l'EPAMA concernant les inondations de VRÉCOURT est différente de celle présente en mairie. Pour l'EPAMA la maison de la famille VALLON n'est pas en zone inondable, alors qu'elle est une des premières du village à noyer.

### **4) Pont et forage de VRÉCOURT**

#### **a) Le pont**

Il est prévu une risberme (un décaissement) qui passe sous le pont de VRÉCOURT si on se réfère au plan (VRÉCOURT protection localisée : décaissement du lit majeur en rive droite sur 30m de large) son emprise court sur 5 piliers du pont, ceux-ci reposent sur des pieux en chêne qui doivent rester constamment immergés. Le seront-ils toujours après les travaux ? Car aucun engagement écrit n'a été fait par l'EPAMA depuis que VRÉCOURT fait partie du projet.

#### **b) Le forage**

Même question, y a-t-il un risque pour le forage de VRÉCOURT, sachant que les travaux se situent dans le périmètre de protection rapprochée ? Au vu des approximations sur les relevés d'altitudes qui ont été constatés, le forage ne risque-t-il pas d'être pollué par la queue de remous et ou de l'eau contenue dans la risberme ? Car en se référant à la partie G7, dans l'avis favorable de l'hydrogéologue, que « la faible connaissance de la ressource, dont on ne connaît ni l'impluvium (seulement supposé), ni la dynamique (délai entre l'infiltration de l'eau en surface et l'apparition dans le puits) ne permet pas d'écarter avec certitude tout effet secondaire ou marginal indésirable. » et que des analyses devront être faites pendant le chantier et en période de hautes eaux. Cela laisse perplexé, peut-on donner un avis favorable sur une chose que l'on ne connaît pas et ensuite assurer dans les différentes réunions que le forage ne risque rien ? Tout le dossier repose sur des suppositions et des simulations qui ne tiennent que sur le papier.

En parlant d'eau potable, pour la risberme prévue à VRÉCOURT il n'a pas été pris en compte dans le dossier de la conduite d'alimentation en eau potable qui passe le long du pont pour alimenter l'autre côté du village. Même si la conduite n'est pas endommagée par les travaux, elle pourrait se retrouver hors gel, en privant d'eau la moitié du village à chaque fois que les températures seront négatives.

### **5) Rupture de la ZDSS**

#### **a) Fragilité par sismicité**

Dans l'étude de danger et dans la partie G de l'étude d'impact il est dit que tout le bassin versant concerné par le projet se trouve en sismicité 1, ce qui veut dire un risque très faible et qu'en cas de séisme une visite d'inspection aura lieu dès que possible. Certes il y a des anciennes failles non actives ici, mais qu'en est-il de la zone sismique active qui s'étend sur 80 kms de



long et 20 kms de large de l'autre côté de Remiremont. Souvenez-vous de 2003, l'épicentre était à Rambervillers, au nord de cette zone, de 5,4 sur l'échelle de Richter, qui a été ressenti jusqu'à Paris. Qui peut assurer qu'un séisme de 4 / 5 n'endommagera pas la digue, par des micros fissures ou le mouvement du terrain ?

#### **b) Cas de la surverse**

Aucune mesure n'a été prise pour traiter ou empêcher la surverse (passage de l'eau par-dessus le barrage), de plus il n'y a pas d'évacuateur de crue et si les conditions météorologiques font qu'il y a surverse, l'eau passera sur la terre du talus aval du barrage en entraînant inévitablement de la terre. Le risque de brèche est loin d'être négligeable. Il est bon de rappeler que le village de SOULAU COURT est à moins de 2 km et le gîte du moulin d'Offrécourt à 220 m.

Dans l'étude de danger il est dit que l'onde de rupture se fera ressentir jusqu'à POMPIERRE, ce qui entraînera beaucoup de dégâts avec risque d'engravement, risque de dégâts par impact et risque d'affouillement pour les habitations. Qui paiera les dégâts ?

#### **6) L'Analyse Coût Bénéfice (ACB)**

L'EPAMA dit qu'il se sert d'un guide du CEPRI de 2011 pour faire leur ACB, qui explique son fonctionnement mais il ne dit pas si leur ACB est simple ou s'il utilise aussi une AMC inondation (Analyse Multicritères celle mise à jour en 2018) qui équivaut à une ACB étendue, celle-ci est recommandée pour les projets de plus de 5 millions d'€ ce qui est le cas ici en prenant en compte le coût des ZDSS et des protections localisées. De plus l'AMC reprend exactement tous les éléments d'une ACB classique, mais permet de chiffrer les dommages non monétaires.

Il est dit aussi dans le début du document que cette ACB a été faite pendant la phase de diagnostic, elle se base aussi, et sûrement, sur l'étude d'impact de 2012 (il me semble) pour les scénarios, les hauteurs d'eau, le nombre de personnes impactées en phase initiale. Sur un total de 2378 personnes concernées par les inondations en 2001, 1089 seront protégées par le projet. Question, ce nombre a-t-il été actualisé depuis 2012 ? Car différents travaux sur les cours d'eau, l'arasement de l'allée Charles Péguy pendant la période hivernal 2013 /2014, le déplacement de la maison de retraite du VAL de Meuse et la fermeture de certains magasins font changer la donne, si une crue centennale avait lieu il y aurait moins de personnes impactées qu'en 2001. Si le nombre n'a pas été actualisé l'analyse est erronée.

Quid des coûts de rupture des ZDSS qui ne sont pas évalués, combien coûterait toutes les réparations engendrées par ces ouvrages ?

#### **7) Montant global**

Sur la pièce F : appréciation sommaire des dépenses, on parle du montant global mis à jour en janvier 2020, avec la prise en compte du retrait de la Communauté de Communes Meuse et Rognon, certes il est dit que c'est une estimation et c'est sur ce montant (21 000 000 M € HT) que va être jugé le dossier dans l'EUP. Mais comment expliquer qu'aux réunions, pendant l'EUP à BREUVANNES et NEUFCHATEAU, sur le document donné aux participants, cette différence de 2,8 Millions d'euros ? En effet le projet ne coûte plus que 19 000 000 M € HT, et tous les frais ont été revus à la baisse. Lequel est juste ? Est-ce que cette approximation dans les coûts est la même que dans les simulations des sur inondations ? 3 Millions d'écart c'est plus qu'une estimation.

**En conclusion**, au vu de toutes ces approximations et ces manques de rigueur, comment faire confiance à un tel projet qui est coûteux, avec des ZDSS qui seront difficiles à entretenir, sans garantie de leurs bons dimensionnements avec comme incertitude l'évolution des précipitations dans les années à venir. Il est bon de rappeler que 3000 km de digues ont été laissées sans entretien faute de financements pérennes et que c'est pourquoi la taxe GEMAPI a été créée. Protections qui finiront par être abandonnées par leurs gestionnaires et qui deviendront obsolètes au vu du dérèglement climatique.

Ce projet est censé être fait dans le but de protéger le TRI (Territoires à Risque important d'inondation) qu'est NEUFCHATEAU, mais il y a des réticences à faire des travaux dans cette ville (comme sur le seuil des marronniers et le mur de protection). D'autres villages sur la Meuse et le Mouzon, par contre, vont devoir subir les effets des ZDSS, tant sur le plan des sur inondations que sur le plan financier.

VRE 15

(B)

Reçu le 04-08-2020  
à 18h45

commune.vrecourt@wanadoo.fr



De: henri pierrot <spmri88@hotmail.fr>  
Envoyé: mardi 4 août 2020 18:32  
À: commune.vrecourt@wanadoo.fr  
Objet: Message pour commissaire enquêteur

Bonjour

Je suis actuellement en phase de rédaction de mes remarques pour l'enquête publique concernant le projet hebma. Mon dossier est pas mal avancé. Cependant compte tenu du nombre de références à rechercher, des annexes à préciser, j'ai peur que le délai soit un peu court pour la fin de la rédaction de ce dossier. J'avais demandé aux services de la préfecture une mise à disposition plus précoce du dossier (acceptée le 1er juillet) ainsi qu'un allongement de la durée de l'enquête publique. Pour l'allongement de la durée, les personnels de la préfecture m'ont fait savoir qu'il fallait que je m'adresse à vous. Je sais très bien que le délai est légal. Je sais aussi que vous avez la possibilité de le prolonger jusqu'à une durée totale maximale de 2 mois, si vous l'estimez utile. Je peux vous fournir mon dossier tel qu'il est actuellement, non pas pour le faire paraître en temps que remarque, mais pour vous montrer le sérieux des remarques que je fais sur le dossier et le temps que nécessite une telle rédaction.

Je vous remercie de prendre en compte ma demande. Je reste à votre disposition pour tous renseignements

Je suis joignable au 0688739110

Bien cordialement

Henri pierrot

Envoyé de mon iPhone

A 18h55. Monsieur Henri Pierrot  
a été appelé par téléphone par  
le commissaire enquêteur.

- ① fs de préférences d'impôts
- ② inviter à faire son dossier avant  
12 h00 lundi 10.

